COMMISSION D'ORGANISATION DU CONCOURS
NATIONAL D'ORTHOGRAPHE ET DE LECTURE
"CNOL-MALI"
Tél : (+223) 76 33 29 87 / 63 60 45 55 / 76 45 00 72
Email : bikalankomali@yahoo.com / Site : www.bikalanko.com

LES PRINCIPES DU CNOL-MALI KATI 2026

1. L'Orthographe

a)- Orthographe écrite ou la Dictée Nationale (Une dictée contre l'illettrisme) : Dix (10) points

Qu'est-ce que l'illettrisme ?

On appelle illettrisme la situation des personnes scolarisées n'ayant pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante.

La dictée nationale de l'association Bi Kalanko/CNOL-Mali permettra de se distraire et d'aider à lutter contre l'illettrisme. Elle s'est fixée comme objectifs de promouvoir le bon usage de la langue française, d'en développer la maîtrise chez les jeunes et d'encourager la culture du mérite.

La dictée nationale du CNOL-Mali concerne les deux (02) phases (préliminaire et finale).

- Elle est notée sur dix (10) points, dont dix (10) fautes égale à zero point et chaque faute corresponde à 1 point ;
- Il n'ya pas de demi faute dans la dictée nationale du CNOL ;
- La dictée se fera en groupe, c'est à dire Groupe A, B, C et D le même sujet, puis les quarts de finaliste, les demi-finalistes, la 3ème place et la finale partagent le meme le sujet ;
- Elle portera sur un roman ou un livre de lecture niveau fondamental ou secondaire ;
- Elle doit être comprise entre dix (10) et quinze (15) lignes, tout en respectant les signes de ponctuation ;
- Cinq (05) munites seront accordées pour lire et relire le texte à dicter par l'un dès membre du jury ;
- Dix (10) munites sont accordées pour faire la dictée ;
- Une (01) heure au maximum est accordée pour faire la correction.

b)- Orthographe Orale ou Epellation des mots :

L'épellation des mots concerne les deux (02) phases.

- L'épellation de l'orthographe des mots sera notée sur quatre (4) points ;
- Quatre (04) mots employés dans des phrases, à épeler par chaque candidat ;
- Il n'y a pas de limite concernant les mots à épeler. Tous les mots français des registres littéraires, scientifiques, philosophiques, et même les emprunts, etc., font partie du concours ;
- Trente (30) secondes seront accordées à chaque candidat pour répondre à une question (épeler un mot) ;
- Si le candidat a mal capté le mot à épeler, il peut demander au jury de lui répéter la phrase et si nécessaire la signification dudit mot, mais cette grâce ne lui est accordée que deux (2) fois à chaque passage.

2. La lecture :

- La lecture sera notée sur six (06) points, répartis entre deux (2) membres du jury, c'est-à-dire chacun note de 0 à 3 points ;
- La lecture portera sur un roman ou un livre de lecture niveau secondaire ;
- Chaque candidat doit lire au minimum dix (10) lignes, tout en respectant les signes de ponctuation (point, virgule, point-virgule, point d'interrogation, point d'exclamation, etc.) ;
- Six (6) minutes seront accordées à chaque candidat, dont une (2) minutes de lecture silencieuse et quatre (4) minutes pour lire, expliquer et exposer l'idée générale de son paragraphe.

3. Les Points Communs

- Tous les établissements secondaires du Mali, qu'ils soient du public ou du privé, ont le droit de participer au CNOL sans distinction ;
- Chaque école a le droit de faire sa participation à chaque édition dans sa localité ;
- Chaque école sera représentée par l'unique et seul (e) candidat (e) durant toute la compétition du CNOL ;

- Chaque candidat a le droit de participer au concours une seule fois ;
- Tous les candidats porteront des tenues CNOL-Mali ;
- Tout candidat libre est disqualifié automatiquement ;
- L'exemplaire du questionnaire sera remis aux encadreurs des différents établissements lors de la competition ;
- L'encadreur doit être un professeur ou un membre de l'école respective ;
- Le ou la Candidat (e) sera choisi par les établissements respectifs selon ses critères ;
- Tout encadreur non désigné par son établissement sera demis automatiquement de sa fonction d'encadreur du candidat (e) avec des sanctions décidées par le jury et la commission du CNOL ;
- En cas d'empêchement de l'encadreur du candidat, la commission du jury CNOL-Mali désignera un encadreur pour l'assister ;
- L'encadreur a la possibilité de faire un recours auprès des membres du jury pour l'annulation de la décision prise contre son candidat, tout en apportant les preuves. Ce recours se fera après ladite competition et le président du jury doit se prononcer sur ce recours avant la proclamation des résultats ;
- L'encadreur ne dispose d'aucune qualité ou de competence de retirer son candidat pendant le CNOL. Seuls habilités à le faire :
 - L'école du candidat en competition pour la phase préliminaire,
 - L'académie que le candidat représente à la phase finale.
- Les questions seront tirées par le candidat lui-même via un tirage au sort ;
- Les signes gestuels sont permis aux candidats lors de l'épellation d'un mot ou lors de la lecture ;
- En cas d'égalité de points après les trois phases (la Dictée, l'Epellation des mots et la Lecture), on fera recours au système de mort subite pour départager les candidats, mais cela portera seulement sur l'épellation des mots.

LES CRITÈRES DU CONCOURS

1. Critères de sélection des membres du Jury :

- Toute personne appartenant à l'établissement de l'un ou des candidats en compétition, ne peut devenir membre du jury.
- Toute personne ayant servi pendant les trois (03) dernières années dans l'établissement de l'un des candidats en compétition, ne peut devenir membre du jury. Au cas, elle sera disqualifiée automatiquement de sa fonction de membre du Jury et remplacer par une autre personne désignée par l'équipe CNOL.

2. Recommandations aux candidats :

- Tenues correctes,
- Respect strict des horaires,
- Disponibilité et accessibilité des candidats,
- Interdiction du téléphone portable sur la scène.

SANCTIONS

Le non-respect des principes et des critères entraine :

- La disqualification du candidat,
- L'annulation de certains points du candidat.

Bamako, le 12 octobre 2026

Souleymane DIARRA
Président Bi Kalanko/CNOL-Mali